



Fédération BATI-MAT-TP CFTC

Fédération Nationale des Travailleurs de la
Construction CGT
Case 413
263, rue de Paris

93514 MONTREUIL Cedex

Paris, le 22 septembre 2005

Nos Réf. : 0684/2005 CT/YB/IV

Objet : accord CQP

Envoi en recommandé avec AR
N° 1511 5224 6FR

Monsieur,

En application de l'article L. 132-9 du Code du travail, nous avons l'honneur de vous informer de notre adhésion à l'accord sur la mise en place de certificats de qualification professionnelle dans les Tuiles et Briques.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Secrétaire général,

Patrick DEL GRANDE.

10/18 Villa Saint Michel
Bâtiment D
75018 PARIS

Téléphone
01 44 85 73 46
(lignes groupées)
Télécopie
01 44 85 73 47
E mail :
fede.batimattpcftc@noos.fr

Copies :

- Fédération Française des Tuiles et Briques
- FNCB-CFDT
- CFE-CGC SCAMIC
- Fédération Matériaux – Céramique – Thermique - CGT-FO
- DDTEFP
- Conseil de Prud'hommes